



CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 18/10/2024  
Publié le  
ID : 075-267500049-20241014-CA\_2024\_10\_05D-DE



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00005

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**OBJET :** Approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 initial et de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 modificatif du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R.123-39 et suivants ainsi que les articles R.314-1, R.314-210 ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 pour le SSIAD, les EHPAD et le Centre d'accueil de jour du CASVP avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France ;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à l'approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 initial et de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 modificatif du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

#### DELIBERE

##### Article 1

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 initial du SSIAD contenant un rapport financier et ses annexes est approuvé.

##### Article 2

La Directrice Générale est autorisée à transmettre l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 initial du SSIAD à l'Agence régionale de santé (ARS).

##### Article 3

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 modificatif du SSIAD contenant un rapport financier et ses annexes est approuvé.

##### Article 4

La Directrice Générale est autorisée à transmettre l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 modificatif du SSIAD à l'Agence régionale de santé (ARS).

8/10 La Directrice Générale,  
Le Directeur Adjoint des Solidarités

Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

Pour la Présidente,  
Léa FILOCHE  
Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités,  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés  
Léa FILOCHE